
 ARRETE N° 030 /PM DU 30 MARS 2020
 portant nomination d'un responsable au Secrétariat National Permanent
 du Processus de Kimberley (SNPPK).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier
 Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145-bis du 04 août 1995 ;
 Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
 Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2012/432 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère des
 Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
 Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2011/3666/PM du 02 novembre 2011 portant création, organisation
 et fonctionnement du système de certification du processus de Kimberley en
 République du Cameroun,

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
 ET DES REQUETES

ARRETE :

COPIE CERTIFIEE CONFORME

ARTICLE 1^{er}- Est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé au
 poste ci-après au **Secrétariat National Permanent du Processus de
 KIMBERLEY (SNPPK)** :

Secrétaire National Permanent Adjoint : Monsieur **BOUKO Maurice**,
 Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **585 334-P**.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toutes natures prévus par la
 réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure
 d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en Français et en Anglais. /-

Yaoundé, le 30 MARS 2020

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT**



Joseph DION NGUTE